

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le 31/07/2023

ID : 073-217303064-20230727-23_07_084-DE

Berger
LeVallait

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 JUILLET 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 2

Absents : 1

Date de convocation : 21 juillet 2023

Date d'affichage : 21 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André – FALCOZ Corine - MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à MARTIN Jean-Marie)
RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Monsieur RETORNAZ André est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-07-084

Objet : Valorisation du Fort du Télégraphe : transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et remise d'ouvrage - Convention afférente avec la Communauté de communes Maurienne-Galibier (CCMG)

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

La stratégie de développement et de transition touristique de Maurienne Galibier s'est structurée depuis quelques années autour de la diversification des activités touristiques, dans le cadre d'une démarche éco-responsable. La complémentarité entre les stations d'altitude et le reste de la destination se joue par le développement du slow tourisme et de l'itinérance (pédestre et cyclo). Ces activités douces s'appuient sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels exceptionnels présents sur le territoire pour proposer aux visiteurs une expérience marquante.

Lors de la mise en œuvre du plan d'actions 2017 – 2020 au sein du programme Espace Valléen, la valorisation du Fort du Télégraphe a été identifiée comme un projet prioritaire et d'intérêt communautaire pour l'ensemble de la destination Maurienne Galibier.

Cette valorisation est construite sur une ambition forte : inviter les visiteurs à l'expérimentation, à l'exploration du site et du territoire dans lequel il s'inscrit. Il s'agit d'accompagner la mutation de notre Fort afin qu'il devienne un lieu de tourisme culturel incontournable pour le public en séjour ou les visiteurs de passage.

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le 31/07/2023



ID : 073-217303064-20230727-23_07_084-DE

Pour rappel, ce projet a été décliné en trois actions principales :

- ➔ Amener : élaboration et réalisation d'un sentier d'interprétation ludique et innovant aux abords du Fort pour mener les visiteurs du Col du Télégraphe au Fort éponyme ;
- ➔ Comprendre et visiter aménagement, en collaboration avec l'association des guides du patrimoine de Valloire, d'un circuit de visite à la scénarisation plus innovante (à l'aide de bandes son, théâtre optique, etc...).
- ➔ Éclairer, rendre visible : réalisation d'une mise en lumière durable et exceptionnelle, permettant de rendre visible le Fort depuis la vallée de la Maurienne.

Pour mener à bien la réalisation de ce projet, la communauté de communes Maurienne-Galibier (CCMG) et notre collectivité se sont accordées pour investir la CCMG de la totalité des prérogatives de maîtrise d'ouvrage afférentes aux opérations objet de la présente convention.

Cette dévolution a pris la forme d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au sens des dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique puis de remise d'ouvrage dont je vous donne désormais lecture.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 juillet 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 juillet 2023,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remise d'ouvrage relative à la valorisation du Fort du Télégraphe à intervenir avec la communauté de communes Maurienne-Galibier et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/07/23

Publication : 31/07/23

Valloire, le 31/07/23

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

